

## Liste des fonctions éligibles et responsabilités de la composante C2 - RIPEC enseignants-chercheurs

Fonction	Détail	Mandat	Groupe C2 RIPEC	Montant
Directeur Structure	Direction CAPHES		G1	3 000 €
Directeur Structure	Éditions rue d'Ulm		G1	1 500 €
Directeur Structure	Resp. UMR centre d'analyse et de théorie du droit	5 ans R1F	G1	2 000 €
Directeur Structure	Directrice de la République des savoirs		G1	4 000 €
Directeur Structure	Directeur adjoint LPENS	5 ans R1F	G1	4 380 €
Directeur Structure	Coordination du programme « médecine et humanités »		G1	3 500 €
Directeur Dept.	Espace des cultures et langues d'ailleurs (ECLA)	4 ans R1F	G2	5 000 €
Directeur Dept.	Economie	4 ans R1F	G2	5 000 €
Directeur Dept.	Géographie	4 ans R1F	G2	5 000 €
Directeur Dept.	Sciences de l'antiquité (DSA)	4 ans R1F	G2	5 000 €
Directeur Dept.	Histoire	4 ans R1F	G2	7 000 €
Directeur Dept.	Histoire et théorie des Arts (DHTA)	4 ans R1F	G2	7 000 €
Directeur Dept.	Informatique	4 ans R1F	G2	7 000 €
Directeur Dept.	LILA	4 ans R1F	G2	7 000 €
Directeur Dept.	Mathématiques et applications (DMA)	4 ans R1F	G2	7 000 €
Directeur Dept.	Chimie	4 ans R1F	G2	9 000 €
Directeur Dept.	Etudes cognitives (DEC)	4 ans R1F	G2	9 000 €
Directeur Dept.	Géosciences	4 ans R1F	G2	9 000 €
Directeur Dept.	Philosophie	4 ans R1F	G2	9 000 €
Directeur Dept.	Sciences sociales	4 ans R1F	G2	9 000 €
Directeur Dept.	Biologie et IBENS	4 ans R1F	G2	12 000 €
Directeur Dept.	Physique	4 ans R1F	G2	12 000 €
Directeur études	Directeur études sciences	3 ans R	G2	10 000 €
Directeur études	Directeur études lettres	3 ans R	G2	10 000 €
Directeur vie étudiante	Directeur vie étudiante	3 ans R	G2	10 000 €
Directeur	Directeur du pôle carrières étudiants	3 ans R	G2	10 000 €
Directeur adjoint	Directeur adjoint sciences	3 ans R	G3	16 000 €
Directeur adjoint	Directeur adjoint lettres	3 ans R	G3	16 000 €
Professeur attaché	MCF attaché ENS/CNRS (avant convergence PSL)	4 ans R2F	G2	6 744 €
Professeur attaché	PU attaché ENS/CNRS (avant convergence PSL)	4 ans R2F	G2	5 527 €

Le montant d'une prime C2 liée à une responsabilité au sein de l'École est réduit de moitié pour les personnels exerçant une mission de professeur attaché à l'ENS.

Le montant d'une prime C2 est réduit de moitié pour les personnels bénéficiant de décharge d'enseignement.